



LES RETRAITÉ·ES NE SE LAISSERONT PAS VOLER !

Avec une augmentation des retraites de base de 5,3 % au 1^{er} janvier 2024 (au titre de l'inflation de l'année 2023) et des retraites complémentaires de 4,9 % au 1^{er} novembre, des économistes et politiciens voudraient nous faire croire que nous sommes bien loti·es ! Certaines et certains poussent même le vice jusqu'à trouver ces revalorisations indécentes et injustifiées.

Un comble, alors que près de 11 % des 9,1 millions de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté sont des retraité·es.

Beaucoup de retraité·es s'interrogent sur leur capacité à faire face aux dépenses incompressibles, dans un contexte où les prix des produits de grande consommation, du logement et de l'énergie ne cessent d'augmenter (+ 4,5 % sur 1 an en janvier 2024), où les franchises et participations forfaitaires médicales viennent de doubler. Il n'est pas étonnant, dans ce contexte, que près de la moitié des 17 millions de retraité·es hiérarchisent leurs dépenses, dans le meilleur des cas, reléguant celles « non vitales » au dernier rang.

Alors non, les revalorisations des retraites de base et complémentaires ne sont pas indécentes !

Le code de la Sécurité sociale prévoit que la revalorisation des retraites se fait au 1^{er} janvier, sur la base d'une inflation estimée avec une régularisation en fin d'année. Les gouvernements successifs ont, à partir de 2008, reculé les dates d'augmentation. Ce qui, au fil des années, a conduit chaque retraité·e à perdre deux années de revalorisation en tenant compte de l'année blanche de 2016.

Pour 2024, rien n'est prévu ! Il y a urgence à ce que les retraites soient à nouveau revalorisées en début d'année avec une étape en juillet et une régularisation en fin d'année, en fonction du niveau de l'inflation réelle.

Les dernières revalorisations sont tout simplement insuffisantes et ne permettent même pas le maintien du pouvoir d'achat.

De remaniement en remaniement ministériel, les politiques libérales se durcissent et fragilisent une grande partie de la population.

Alors que l'inflation perdure, le ministre de l'Économie annonce que les Françaises et les Français vont à nouveau devoir se serrer la ceinture pour faire 10 milliards d'euros d'économies, qui viennent s'ajouter aux mesures d'austérité annoncées précédemment.

Il en est ainsi de l'escroquerie intellectuelle sur l'augmentation des petites pensions, alors que le président Macron a annoncé vouloir relever la retraite minimale à 85 % du Smic net (soit environ 1 200 €) pour une carrière complète. Si le minimum contributif (Mico) a été revalorisé, nous sommes très loin des promesses.

Pire, le gouvernement, avec l'aval du patronat, envisage de faire contribuer l'Agirc-Arrco au financement des petites retraites en lieu et place de la Sécurité sociale. Il entend profiter des négociations en cours pour revenir sur sa promesse, faite après la signature d'un accord en 2023, de ne pas ponctionner les réserves des retraites complémentaires Agirc-Arrco.

S'ils arrivent à leurs fins, ce sera la double peine pour les retraité·es et futur·es retraité·es : pas de hausse significative des petites retraites et une nouvelle baisse de la valeur du point de retraite complémentaire.

Une réforme des droits familiaux et conjugaux en perspective ?

Quelques mois avant son départ de Matignon, la Première ministre Borne a missionné le Conseil d'orientation des retraites pour mener une réflexion sur une évolution des droits familiaux et conjugaux, avant de rendre un rapport en octobre 2024.

Les droits familiaux permettent aux assuré·es de bénéficier de droits supplémentaires à la retraite, tels que les droits accordés au titre

des enfants. Les droits conjugaux sont des « droits dérivés » octroyés aux ayants-droits (conjoint·e ou orphelin·e) des assuré·es décédé·es.

Le gouvernement entend revoir la copie, au prétexte d'une certaine complexité, d'une évolution du nombre de femmes en activité professionnelle depuis leur mise en œuvre.

Au contraire, pour la CGT, les droits familiaux et conjugaux doivent être revalorisés et améliorés pour bénéficier au plus grand nombre.

Des services publics exsangues et l'accès de plus en plus inégal

Qu'il s'agisse des transports, de l'énergie, de la santé, de l'éducation, La Poste..., aucun n'y échappe, alors que les besoins de la population sont immenses !

De plus en plus, les démarches sont dématérialisées, excluant de fait une grande partie des retraité·es en fracture numérique. Rien ne peut remplacer le contact avec un agent formé, en capacité de répondre aux questions et problématiques des usager·es et surtout pas les maisons France services, qui fleurissent un peu partout sur le territoire pour pallier la fermeture des bureaux de postes, des services des impôts

et finances publiques... Comme l'accès à la santé ne peut se concevoir par le développement des consultations en télé-médecine.

Il y a urgence à développer l'implantation des services publics sur l'ensemble du territoire non pas uniquement sur des critères de rentabilité ou autre productivité mais sur un critère majeur : la réponse aux besoins des populations en matière de santé, de transports, d'éducation, de communication, d'énergie.

L'accès à la santé est une des principales préoccupations des retraité·es. L'hôpital public doit demeurer le pivot du système de soin, le centre du travail en réseau avec les autres services et professionnels de santé et sortir de la logique de recherche de rentabilité. Le développement des centres de santé publics sur l'ensemble du territoire est un moyen de lutter contre la désertification médicale et de permettre l'accès aux soins de toutes et tous.

Face à la paupérisation de la population et des retraité·es en particulier, aux nombreuses revendications restées sans réponse de la part des pouvoirs publics, mais aussi d'un patronat

L'UCR-CGT appelle l'ensemble des retraité·es à participer aux initiatives revendicatives, aux manifestations du mardi 26 mars 2024 dans les localités pour exiger :

- **L'augmentation immédiate des retraites et pensions de 10 %**
- **Des mesures solidaires pour revaloriser les petites pensions**
- **La re-matérialisation des bulletins de retraites et pensions**
- **Le développement des services publics sur l'ensemble du territoire**

RASSEMBLEMENT DEPARTEMENTAL MARDI 26 MARS 2024 à 10h30 PLACE de la LIBERTE à LONS

Pour défendre mes revendications

• Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens

J'adhère à la CGT

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal et ville :

Branche professionnelle d'origine :

Mail :

Tél. :

Bulletin à retourner à

Informatique et liberté : En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant. Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre